
Socio-histoire des relations de pouvoir, XIX^e-XX^e siècles

Gérard Noiriel



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/15679>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2003

Pagination : 315-317

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Gérard Noiriel, « Socio-histoire des relations de pouvoir, XIX^e-XX^e siècles », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2003, mis en ligne le 15 février 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/15679>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Socio-histoire des relations de pouvoir, XIX^e-XX^e siècles

Gérard Noiriel

Gérard Noiriel, *directeur d'études*

Nations, nationalités, nationalismes. Histoire comparée

- 1 LE séminaire a approfondi les analyses globales sur la question nationale présentées en 2000-2001. Dans un premier temps, nous avons mis en relief les principaux aspects de la démarche socio-historique privilégiée dans le séminaire pour montrer ce qui la différencie de l'histoire politique et culturelle de la nation. Cette approche permet notamment de rompre avec la vieille division entre politique « intérieure » et politique « extérieure ». L'histoire diplomatique envisagée dans une perspective socio-historique donne les moyens d'éclairer les pratiques de pouvoir à distance qui conduisent les États les plus puissants à arbitrer les luttes pour la reconnaissance officielle des nouvelles nations.
- 2 En prenant appui sur l'ouvrage que nous avons publié en 2001 sur cette question, nous avons diversifié les angles d'attaque permettant de comprendre dans quelle mesure, et comment, les individus (notamment dans les classes populaires) ont été affectés par le processus de « nationalisation » de la société, depuis la Révolution française. Comme l'année dernière, mais en élargissant et en diversifiant les terrains d'étude empirique, on a repris dans cette perspective les deux objets classiques de la recherche sur la question nationale. Les formes de mobilisation politique qui ont permis l'émergence des revendications nationales ont été abordées à partir du « principe des nationalités » dans l'Europe du XIX^e siècle et des luttes contre la domination coloniale en Amérique, en Afrique et en Asie. Le processus de « nationalisation » a été examiné à partir des exemples français, allemand, mais aussi soviétique pour tenter de mettre en relief les points communs et les différences entre États démocratiques et États totalitaires.

L'étude des phénomènes d'assimilation nationale a été nourrie d'exemples puisés dans les travaux récents sur l'histoire des migrations, de la colonisation et des rapports régions/nations.

- 3 Sur le plan méthodologique nous avons approfondi, cette année, l'examen des rapports entre l'histoire et le droit. Les incompréhensions entre chercheurs de ces deux disciplines étant fréquentes et, hélas, récurrentes, il nous a semblé utile de reprendre la réflexion sur l'interdisciplinarité, en partant de l'hypothèse que la vocation de notre École n'était pas de juxtaposer des champs disciplinaires ni de soumettre les uns aux compétences des autres, mais de réfléchir aux formes de collaboration qui s'offrent à eux dans le respect de l'identité de chacun. Plutôt que de plaider pour un illusoire « dépassement » des limites de chacune des deux disciplines, nous avons montré qu'il était plus juste, et plus conforme aux pratiques empiriques, de raisonner en terme de « traduction » d'un langage dans un autre. Dans cette perspective, pour les historiens, la question des rapports entre droit et histoire devient : quels usages pouvons-nous faire du droit pour faire fructifier nos propres entreprises ? Nous avons tenté de répondre à cette question en privilégiant l'exemple de la nationalité. En partant de la définition juridique du terme (la nationalité comme « appartenance d'un individu à la population de son État ») on a montré comment il était possible de la traduire dans le langage de la socio-histoire. En fixant autoritairement l'appartenance des individus à la population d'un État, le droit les arrime à un groupe social (la « communauté nationale »). Mais dans le même temps, il détermine une nouvelle caractéristique personnelle qui complète leur état civil, au point de s'ancrer profondément dans leur identité. C'est par ce biais que le double processus inhérent au droit (catégoriser et individualiser) a eu pour effet de bouleverser le fonctionnement du monde social. Sur le plan juridique, la nationalité a été constamment écartelé entre le droit civil et le droit public, parce qu'elle est au cœur du processus d'étatisation des sociétés modernes. C'est la raison pour laquelle le droit et sa mise en œuvre bureaucratique ont contribué efficacement à universaliser sur un vaste espace le « sentiment d'appartenance » à la nation depuis les années 1870-1880.

Introduction à la socio-histoire

- 4 En complément du premier séminaire, on a prolongé cette année d'enseignement à vocation plus pédagogique inauguré l'an passé, afin de procurer aux jeunes chercheurs les concepts, les méthodes et les instruments d'analyse propres à la socio-histoire. Néanmoins, nous avons resserré l'espace des textes mis en lecture en nous concentrant sur les principaux ouvrages relatifs à la question nationale (Gellner, Anderson, Hobsbawm, Halbwachs, Brubaker...) Cette année encore, l'atelier de lecture s'est efforcé d'alimenter la réflexion sur la nation envisagée comme une forme particulière de groupe social. Chemin faisant nous avons procédé à un retour critique sur la façon dont l'histoire sociale a traité des « classes », des « communautés », des « catégories socio-professionnelles » depuis le début du siècle.

Publications

- *L'immigration. Atlas historique*, Paris, Autrement, 2002.
- « Vingt ans après », Préface à la réédition des *Ouvriers dans la société française*, Paris, Seuil (« Points »), 2002.

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe